



REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE PHALSBOURG

Place d'Armes  
57370 PHALSBOURG

ARR.U 25.21 FB

### A R R E T E M O D I F I C A T I F

Le Maire de la commune de PHALSBOURG,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il importe de réglementer la sécurité publique sur le territoire de la commune à l'occasion d'entretien des espaces dans la zone d'activité Maisons Rouges.

Vu l'arrêté ARR.U25.20 FB du 05 mai 2025

**Du 16 mai 2025 au 31 décembre 2025**

**Arrête :**

**ARTICLE 1 :**

Circulation sur emprise de chaussée réduite au droit des interventions ponctuelles et à l'avancement.

**ARTICLE 2 :**

Vitesse limitée à 30Km/h au droit des interventions ponctuelles et à l'avancement.

**ARTICLE 3 :**

Les dispositions du présent arrêté seront publiées par voie d'affichage. Elles seront rappelées sur place par la signalisation réglementaire.

**ARTICLE 4 :**

**Ampliation du présent arrêté est adressée à :**

- Gendarmerie de Phalsbourg
- Sous-Préfecture Sarrebourg- Château-Salins
- Monsieur le Capitaine du centre de secours de Phalsbourg
- Ateliers Municipaux
- Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg
- Entreprises Holtzinger (Phalsbourg), Welsch Paysages (Phalsbourg), Kubler (Réding)

Fait à Phalsbourg le 16 mai 2025

Le Maire

Jean-Louis MADELAINE



